

SAMETH :

Le Module d'Orientation Adaptée durant les Indemnités Journalières (M.O.A.I.J.)

Juillet 2011



Ce mois-ci, le SAMETH se propose de revenir sur le dispositif Module d'Orientation Adaptée durant les Indemnités Journalières, ou MOAIJ.

Rappel de son contenu et rétro-planning pour les signalements :



retro planning MOAIJ 2011

14 juin 2011	Lancement de l'action au sein du service. Représentation des modalités de prescriptions et de liaison.
4 août 2011	Arrêt de réception des dossiers complets.
5 août 2011	Le Médecin-conseil référent signe la liste définitive des candidats proposés par le service social.
5 août 2011	Dépôt des dossiers complets à la MDPH pour qu'elle statue sur la RQTH.
16 août 2011	Décisions rendues par la MDPH.
24 août 2011	Rencontre AS référentes Carsat, MSA, organisme de formation pour finaliser la liste et valider les dates des bilans intermédiaire et final.
29 août 2011	Réunion de présentation du MOAIJ aux stagiaires par les A.S. référentes Carsat, MSA, en présence des formateurs . Remise, le même jour, de la liste définitive des personnes effectivement présentes à la réunion.
5 sept. 2011	Début du module.
28 oct. 2011	Fin du Module
du 31 oct. au 23 déc. 2011	Dates MOAJ pour CHOLET

Cadre du MOAIJ

Le module MOAIJ « Module d'Orientation Adaptée durant les Indemnités Journalières » est un module cofinancé par la CPAM et l'AGEFIPH.

Il se déroule sur 8 semaines : 5 semaines en centre de formation et 3 en entreprise.

Les personnes pouvant bénéficier de ce dispositif sont des assurés du régime général et du régime agricole (sur les départements 49,44 et 85).

Les personnes ciblées sont des personnes en arrêt de travail de longue durée (entre 6 et 30 mois) pour lesquelles :

- Le médecin du travail a émis une pré-

somption d'inaptitude médicale au poste sans possibilité de reclassement dans l'entreprise (ou le groupe).

- La reprise d'emploi est envisagée à court terme par le Médecin Conseil.
- L'état de santé est en voie de stabilisation.
- Un dossier RQTH est en cours auprès de la MDPH ou déposé pour l'entrée dans le module.

Le service social de la CARSAT constitue après évaluation individuelle et concertation avec l'ensemble des acteurs concernés la liste des stagiaires potentiels et s'assure de leur capacité et de leur engagement à s'inscrire dans une dynamique de reconstruction d'un projet professionnel.

Il accompagne les personnes concernées avant, pendant et après l'action jusqu'au terme de 6 mois après la fin du module.

Les signalements sont à faire auprès du service social de la CARSAT. Pour les fiches de signalement se renseigner auprès de Grâce-Marie LEVILLAIN, assistante du Dr ORGEBIN.

Il n'est pas nécessaire de passer par l'intermédiaire du SAMETH en cas d'identification d'un module MOAIJ.

L'ensemble de l'équipe SAMETH se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires.